

ICJR-01-71-1
18-11-2003

Ndindabihizi

(52860 - 50960)
Rapport de Bernard Lugan

52860
S. MUSA

**Témoign expert devant le Tribunal Pénal
International pour le Rwanda.**

CASE NO. ICJR-98-41-T
EXHIBIT NO. P438.A
DATE ADMITTED: 16-11-2006
TENDERED BY: PROSECUTOR
NAME OF WITNESS: B. LUGAN

JUDICIAL PROSECUTOR

1076

2003 NOV 18 A 11:38

Introduction :

Le Rwanda, Etat-nation multiséculaire a deux composantes humaines¹, les Tutsi (entre 15 et 20% de la population) et les Hutu (entre 80 et 85%). Tous parlent le kinyarwanda, langue appartenant à la branche centrale dite bantuphone du groupe Niger Congo. Dans les définitions, leurs caractéristiques ne sont donc pas ethniques².

La question de l'origine des Hutu et des Tutsi a fait couler des flots d'encre. Depuis les « années 1900 », les connaisseurs du Rwanda s'interrogent ainsi pour savoir s'ils sont en présence de « races », de « classes sociales », de « castes » etc. La question n'est pas anodine car elle sous-entend soit des différences innées (génétiques, « raciales » etc.) donc immuables, ou acquises (économiques, sociales etc.) donc mouvantes³.

¹ Trois si nous comptons les 1% de Pygmées (les Twa).

² L'ethnie est un groupe humain considéré dans les seules particularités culturelles qui unissent ses membres. Elle ne se définit pas par la « race », mais d'abord par la langue. Le problème est que les frontières ethniques n'épousent pas automatiquement les frontières « raciales ». Ainsi, au Rwanda et au Burundi, les ancêtres des actuels Tutsi se sont jadis « bantuisés » en adoptant une langue bantu et en perdant l'usage de la leur qui appartenait au groupe Nil Sahara. Mais, en devenant des locuteurs bantuphones, ils ne se sont pas pour autant transformés morphotypiquement en Hutu. Quant aux nombreux métissages, ils n'ont fait disparaître ni les Tutsi, ni les Hutu. Ce n'aurait été qu'en cas de métissage institutionnalisé, à partir du moment où le « sang » hutu serait devenu majoritaire dans les lignées tutsi que l'on aurait pu parler d'ethnies métisses, et cela, tant pour les Tutsi que pour les Hutu. Au Rwanda, les Tutsi et les Hutu se retrouvent dans les mêmes clans avec des proportions variables qui permettent de voir que certains étaient Hutu à l'origine et d'autres Tutsi. Sur la question des clans, l'ouvrage de référence est celui de Marcel d'Hertefeldt : *Les clans du Rwanda ancien. Eléments d'ethnosociologie et d'ethnohistoire*. Tervuren 1971.

³ Les travaux portant sur les distances séparant les populations africaines en fonction des marqueurs génétiques choisis dans les groupes sanguins, les protéines sériques (albumine et immunoglobulines), ainsi que dans le système *Human Leucocyte Antigen* (HLA) constitué d'antigènes d'histocompatibilité spécifiques d'un individu et qui interviennent dans la reconnaissance cellulaire permettent d'affirmer que Tutsi et Hutu constituaient à l'origine deux populations différentes. Les disparités génétiques entre ces deux populations indiquent que leurs différences sont génétiques, donc innées et non le résultat d'une manœuvre politique des colonisateurs ou encore la manifestation d'un quelconque phénomène économique. Voir à ce sujet les travaux d'Excoffier et al., « *Genetics and history of sub-saharan Africa* ». *Yearbook of Physical Anthropology*, 30: 151-194. Les travaux de Froment qui portent sur les différenciations à partir des analyses crâniennes confirment les

527bis

L'idéologie qui était à la base de la domination sociale, politique, économique et guerrière des Tutsi était d'essence « raciale » dans la mesure où les valeurs esthétiques mises en avant leur étaient intrinsèquement associées. Il existe en effet un morphotype tutsi, même si tous les Tutsi ne le présentent pas⁴.

L'appartenance à un groupe était irréversible et même si les limites entre riches hutu possesseurs de bétail et pauvres tutsi sans bétail étaient parfois floues, la séparation entre les deux populations était aussi définitive que le sexe. L'accession au « groupe » tutsi n'était pas automatique dès lors qu'un Hutu possédait un troupeau. La possession de vaches n'était pas l'échelle qui permettait aux Hutu de se « hisser » à la « tutsité »⁵ car on naissait Tutsi, on ne le devenait pas. Dans cette monarchie « raciale » qu'était le Rwanda précolonial, la lance et le bétail dominaient la glèbe et les greniers. Les hommes de la vache commandaient à ceux de la houe.

Ces réalités ne doivent à aucun moment être perdues de vue si l'on veut expliquer le génocide de 1994. Pour nombre de Hutu, le partage du pouvoir avec les Tutsi prévu par les accords d'Arusha dont nous parlerons plus loin sera en effet senti comme un inacceptable retour à l'ancien système de domination. Les cadres et officiers hutu originaires de certaines régions montagneuses enclavées du nord du Rwanda, là où le pouvoir tutsi ne s'était jamais réellement exercé avant l'époque coloniale, comme Nahimana l'a bien montré⁶, seront particulièrement sensibles à cette évolution traumatisante pour eux.

Dans ces zones de défrichements récents (XVIII^e siècle), la population hutu fut en effet toujours rebelle à l'autorité « centrale » tutsi qui n'y sera véritablement effective que durant la période belge. C'est dans cette partie du pays que se constituera d'ailleurs le « noyau dur » de l'extrémisme hutu. Plus exactement chez ces *Bakiga* (montagnards) de la région de Kabaya et de la haute vallée de la rivière Mukungwa, qui se considéraient comme les seuls « vrais » Hutu ; comme les seuls n'ayant jamais accepté la domination tutsi et cela, à la différence des Hutu du centre et du

conclusions de la génétique. Froment, A., « Le peuplement de l'Afrique centrale : contribution de l'anthropologie ». in *Paléanthropologie en Afrique centrale*. Ouvrage en collaboration, Paris, 1999, pp 12-90.

⁴ Au Rwanda, les Tutsi avaient tissé entre eux et avec le roi des liens tout à la fois de soumission et de solidarité scellés par le don de vaches. Les troupeaux appartenant aux Tutsi constituaient des « armées bovines » auxquelles étaient rattachés des lignages humains. Ainsi, en zone pastorale, l'organisation sociale dépendait-elle des bovins. Le souverain avait ainsi, en théorie du moins, à sa disposition un moyen efficace de contrôle de la population. Les vaches qui formaient les « armées bovines » étaient exaltées par des chants qui composaient la « poésie pastorale ». L'amour de la vache était associé à la beauté dont les canons étaient souvent inspirés par les bovins. Les femmes tutsies étaient ainsi comparées aux vaches royales, les *nyamba* qu'on ne laissait pas trop se reproduire afin de conserver leur élégance de formes. Physiquement, les canons esthétiques tutsi avec leurs morphotypes : taille élancée, traits fins, dolichocéphalie étaient chantés et proposés comme modèles.

⁵ Différente était la situation des Hutu qui s'étaient particulièrement distingués au combat ou dans toute autre circonstance et que le Mwami désirait honorer. La faible fréquence de ces « anoblissements » est établie par les traditions qui conservent la mémoire de quelques exemples durant chaque règne. Généraliser, ou étendre la réalité de cette procédure serait un contresens.

⁶ Entre autres, Nahimana, F., « Expansion du pouvoir central des rois Abanyiginya au Rwanda septentrional : mythes et réalités », *Education, Science et Culture*, n°3, pp. 41-64, juillet-septembre 1982. Pour l'exhaustivité et la critique des travaux de Nahimana consacrés à cette question, on se reportera à Lugan, B., *Histoire du Rwanda des origines à nos jours*. Paris, 1997.

sud du Rwanda. Pour les *Bakiga*, les *Banyenduga*⁷ étaient en effet des Hutu mentalement « tutsisés ».

Reposant sur cet arrière-plan culturel et psychologique qui explique les événements ultérieurs et qui ne peut être compris sans une profonde connaissance de l'histoire des mentalités, le génocide qui s'est déroulé au Rwanda en 1994 est le point d'aboutissement d'une quarantaine d'années d'une tragique histoire contemporaine.

I - 1959-1990 : le pouvoir hutu entre le Sud et le Nord.

Entre 1959 et 1962 les Tutsi furent chassés du pouvoir par une révolution hutu largement soutenue par l'Eglise catholique et les autorités belges⁸. Massacrés ou contraints à l'exil, leurs terres et leurs troupeaux furent partagés entre les Hutu. Dominants mais minoritaires, ils avaient en définitive dû abandonner le pouvoir aux Hutu puisque ces derniers étaient les plus nombreux. Ce fut un traumatisme car toute la culture tutsi était précisément fondée sur l'exaltation de l'idée minoritaire⁹.

A- Le PARMEHUTU ou la « République de Gitarama »

La conquête du pouvoir par les Hutu a cependant masqué de profondes oppositions, de véritables fractures internes. Le mouvement hutu qui a débouché sur le renversement de la monarchie tutsi et la proclamation de la République n'a en effet jamais été monolithique.

A la veille de l'indépendance, deux principaux partis rassemblaient les Hutu, l'APROSOMA (*Association pour la promotion sociale de la masse*) fondée en 1957 à Save, près de Butaré, dans le sud du Rwanda¹⁰, et le PARMEHUTU (*Parti du mouvement de l'émancipation hutu*) fondé à Gitarama, également en 1957. C'est en jouant la carte de l'unité des Hutu dressés contre le « féodalisme » tutsi que le

⁷ Littéralement les originaires du Nduga, la région du plateau central et par extension, tous les Hutu non originaires du Nord.

⁸ On se reportera aux souvenirs du Gouverneur général Harroy qui raconte avec une grande sincérité la manière dont les événements se sont déroulés et comment, lui et le colonel Logiest, commandant les troupes belges sur le terrain, étaient acquis à la révolution hutu qu'ils avaient décidé de faire triompher (Harroy, JP., *Rwanda. De la féodalité à la démocratie*, Bruxelles Paris, 1984.). Voir également les pages 359 à 419 dans Lugan, B., *Histoire du Rwanda des origines à nos jours*, Paris, 1997.

⁹ En Afrique, quand des peuples pasteurs constituent des Etats, ils sont généralement minoritaires par rapport aux agriculteurs car ils allient le croît de leur population sur celui du bétail et pratiquent généralement le contrôle des naissances. Avec la démocratie, le pouvoir traditionnel africain ne repose plus sur le prestige, sur la force, sur la richesse, mais sur le nombre. Le principe du « One Man One vote » donne automatiquement le pouvoir aux peuples dont les femmes ont été les plus prolifiques.

¹⁰ Elle se transformera en parti politique l'année suivante.

PARMEHUTU s'imposa à la fois aux Tutsi¹¹, mais également et peut-être d'abord à l'APROSOMA.

Le PARMEHUTU était donc un mouvement clairement enraciné à Gitarama, au centre du pays, tandis que son principal concurrent, l'APROSOMA, était lui une émanation de la région de Butaré, dans le sud du pays. Pour l'emporter sur l'APROSOMA, le PARMEHUTU avait trouvé des alliés hutu dans le nord du pays, à Ruhengeri et à Gisenyi. Après l'indépendance, un partage tacite du pouvoir fut en conséquence opéré : l'administration aux Hutu de Gitarama et l'armée aux Hutu nordistes, c'est-à-dire aux *Bakiga*.

Durant la 1^o République, l'harmonieux tableau que les nouvelles autorités hutu et l'église catholique cherchaient à donner du Rwanda cachèrent mal les profondes divisions des Hutu. Le régime du PARMEHUTU se transforma vite en régionalisme, donnant naissance à ce qu'il a été convenu de désigner par le nom de « République de Gitarama ». Ce « Gitaramisme » pourrait être traduit par une image : le PARMEHUTU gouvernait et Gitarama dirigeait le PARMEHUTU... Autant dire que les autres régions n'avaient pas leur mot à dire ; quant aux Tutsi ayant choisi de rester au Rwanda, ils pouvaient s'estimer heureux de simplement survivre... Dans les années 1968-1972, sous la présidence de Grégoire Kayibanda, l'idéologie officielle du parti-Etat, présentait le PARMEHUTU comme le seul vainqueur du régime tutsi, comme le seul ayant fait la révolution républicaine.

Bientôt commença une politique de purges dont furent victimes plusieurs hauts fonctionnaires sudistes originaires de Butaré. Puis, le système s'emballa et les purges frappèrent des personnalités nordistes. Le micro régionalisme gitaramien se replia peu à peu sur lui-même et, seul contre les autres Hutu, le régime fut politiquement autiste. La situation finit même par devenir intenable. Pour tenter de sortir de la nasse dans laquelle il s'était lui-même enfermé, il eut recours au bouc émissaire tutsi afin de tenter de reconstituer l'unité hutu autour du PARMEHUTU. Durant la première semaine du mois de février 1973, la chasse aux Tutsi débuta alors. Exclus de l'administration, des écoles, de l'université¹², plusieurs dizaines d'entre eux furent massacrés pendant que des milliers partaient rejoindre leurs frères émigrés au Burundi ou en Ouganda depuis les années 1959-1962. Puis la « Révolution hutu » s'emballa, devint folle et se mit à dévorer ses propres enfants¹³.

Les pogroms anti-tutsi ne sauvèrent pas la 1^o République devenue incohérente¹⁴ et le 5 juillet 1973 un coup d'Etat militaire mit fin au règne du PARMEHUTU. Les putschistes étaient essentiellement des officiers nordistes dirigés par le général Juvénal Habyarimana et regroupés dans un *Comité pour la paix et l'unité nationale*.

¹¹ Les partis tutsi étaient l'UNAR (*Union nationale ruandaise*), monarchiste traditionaliste et le RADER (*Rassemblement démocratique ruandais*) qui défendait l'idée d'une monarchie constitutionnelle.

¹² On parle alors de « déguerpissements »

¹³ Le coup d'Etat militaire de juillet 1973 a peut-être stoppé un processus qui aurait pu évoluer vers des massacres généralisés et une guerre civile interne aux Hutu.

¹⁴ Le général major Juvénal Habyarimana, un nordiste, fut nommé au poste de ministre de la Défense, mais en même temps ceux qui l'avaient promu cherchaient à le faire assassiner... C'est d'ailleurs parce qu'il était sur le point d'être arrêté que ce dernier improvisa un coup d'Etat le 5 juillet 1973.

B-Le MRND et la « République de Kabaya »

5246vi

Le coup d'Etat fut accueilli avec soulagement. De fait le général Habyarimana parlait de restauration de l'unité nationale, de répudiation du régionalisme et de l'ethnisme, de retour à la morale publique etc. Les relais religieux du nouveau pouvoir laissèrent filtrer des informations « positives » : le général était un catholique fervent dont le père avait été un des premiers baptisés du Rwanda ; quant à son épouse, aussi pieuse qu'effacée, toute son éducation s'était faite chez les soeurs...

La 1^{re} République qui avait succédé à l'ancienne aristocratie tutsi était issue de la fraction dirigeante du Parmehutu originaire de Gitarama. Avec le coup d'Etat du général Habyarimana, une nouvelle élite s'emparait du pouvoir. Elle était certes Hutu, mais encore davantage nordiste. Le régionalisme nordiste fut cependant différent du « Gitaramisme » en raison du morcellement géographique des régions montagneuses septentrionales. Ainsi, les « préfectures » de Ruhengeri et de Gisenyi colonisèrent-elles le Rwanda, mais, en leur sein même, de profondes oppositions existaient. Dans la préfecture de Gisenyi, le Bugoyi ou région basse, était opposé au Bushiru, la région des hautes terres d'où était originaire le général, né dans la commune de Karago. Au Bushiru même, région de sa femme, Agathe Kanzinza, descendante d'une lignée de chefs hutu locaux (Bahinza) la région de Kabaya avec les communes de Giciye et de Gaseke était dominante.

Dans un premier temps, le général Habyarimana se présenta presque comme le successeur naturel des pères fondateurs de la 1^{re} République, qualifiant même le coup d'Etat du 5 juillet 1973 d'« héritier du mouvement de 1959 ». Son but était uniquement de restaurer l'esprit de la révolution voulue par les « pères fondateurs », mais en supprimant le régionalisme et le népotisme. Au bout de quelques mois, son pouvoir étant assuré, il rompit avec la 1^{re} République à l'occasion d'un procès devant une cour martiale qui jugea l'ancien président Kayibanda et les dignitaires de son régime. Huit peines de mort et des dizaines de peines de prison furent prononcées. L'ancien régime était rayé de la carte politique, mais pas les haines que cette épuration allait engendrer et qui allaient se réveiller à partir de 1990 lors de l'instauration du multipartisme comme nous le verrons plus loin.

En 1975 fut créé le MRND (*Mouvement révolutionnaire national pour le développement*) et l'Assemblée nationale devient *Conseil national pour le développement* (CND). En 1978 une nouvelle constitution confirma l'orientation présidentielle du régime.

Les premières purges eurent lieu en 1980 avec l'arrestation du major Théoneste Lizinde, le chef des redoutés services de sûreté. Puis les opposants militaires furent éliminés dont le colonel Alexis Kanyarengwe considéré comme le numéro 2 du régime et qui s'enfuit en Tanzanie.

Enfant chéri des ONG et des diverses coopérations, le Rwanda fut, sous la 1^{re} République un pays sous-assistance présenté par ses thuriféraires comme étant gouverné par des dirigeants honnêtes, sérieux, pieux. Comme sous la 1^{re} République, l'Eglise catholique fut étroitement associée au régime. Jusqu'en 1990, Mgr Vincent

Nsengiyumva, archevêque de Kigali et primat de l'Eglise du Rwanda fut ainsi membre du Comité central du MRND, le parti unique.

Le poids de l'Eglise explique que le Rwanda ait refusé d'adopter une vraie politique de contrôle des naissances. Ne perdons pas de vue que dans ce pays surpeuplé, le génocide aura également des causes démographiques. Dans ce contexte de faim de terre¹⁵, le désir de retour des exilés tutsi était vu comme une provocation insupportable ; or ce problème était toujours en suspens, les réfugiés tutsi réclamant le droit au retour, tandis que le gouvernement refusait de les entendre.

Populaire à ses débuts, le régime du général Habyarimana finit bientôt dans le micro régionalisme. [Le lignage de l'épouse du président prit le contrôle de l'Etat, tous les pouvoirs étant concentrés entre les mains d'une poignée de fidèles qui constitua l'*Akazu* (ou maisonnée ou petite maison).] Aux mains des montagnards *Bakiga*, le pays fut dirigé comme une entreprise familiale dont le noyau décideur était composé de trois hommes, frères de la présidente, à savoir le colonel Elie Sagatwa, Protais Zigiranyirazo et Séraphin Rwabukumba, respectivement responsables des Renseignements, de la Sûreté et du Secrétariat particulier du Président.

II- 1990-1993 : le chaos politique.

Tout au long de l'année 1990, le Rwanda connut une sourde agitation avec des rumeurs de complots, réels ou imaginaires. C'est dans ce contexte difficile que des fils d'émigrés tutsi, souvent déserteurs de l'armée ougandaise, las de voir leurs demandes de retour au pays sans cesse repoussées, décidèrent de passer à l'action.

A- Du parti unique aux soubresauts du multipartisme.

Le 1^{er} octobre 1990, une attaque a ainsi lieu dans le nord-est du Rwanda. La France intervient aussitôt, en application des accords de défense de 1975. Prenant prétexte de cette invasion, le régime rafle des milliers de Tutsi accusés d'être les complices ou même la « cinquième colonne » des assaillants.

Sous la pression de la France dont il était totalement tributaire dans la guerre contre le FPR (*Front patriotique rwandais*) et sa branche armée, l'APR (*Armée patriotique rwandaise*), qui s'annonçait longue et difficile, le président Habyarimana accepta le multipartisme. Mais, sortir d'une culture de parti unique en plein conflit et dans un climat politique chaotique comportait de terribles risques.

¹⁵ A partir de 1988, le Rwanda vit se profiler le spectre de la famine oublié depuis un demi siècle.

Le multipartisme fit d'ailleurs éclater au grand jour les grandes fractures de la société rwandaise, les multiples opposants étant bien décidés à demander des comptes au régime. Les diverses oppositions hutu allaient donc déclencher contre lui une lutte féroce tandis que ses partisans, sentant qu'ils allaient être balayés par les élections, s'engageaient dans une stratégie de survie passant par la création de milices.

C'est au mois de juin 1991 que le président Habyarimana admit officiellement l'instauration du pluralisme politique et au mois d'août les partis d'opposition furent officiellement reconnus.

Le premier d'entre eux, était né au mois de mars 1991. Il s'agissait du MDR (*Mouvement démocratique républicain*) qui se voulait l'héritier du Parmehutu et qui avait un lourd contentieux avec le régime depuis 1973.

A Butaré où les relations Tutsi Hutu étaient relativement paisibles, où vivent nombre d'intellectuels et où l'APROSOMA était bien implantée avant 1961, la renaissance du MDR (Parmehutu) fut mal vue car sous la 1^o République, la région avait été considérée comme suspecte. Aussi, au mois d'avril 1991, un parti d'opposition y naquit, le PSD (*Parti social démocrate*), qui attira enseignants, intellectuels et membres des professions libérales.

Au mois d'avril également, un troisième parti d'opposition, mais sans base territoriale, à la différence des deux précédents, est fondé sous le nom de *Parti libéral* (PL) par des hommes d'affaires et des intellectuels, souvent Tutsi ou métis de Tutsi et de Hutu. Un quatrième parti naît au même moment, le *Parti démocrate chrétien* (PDC) qui ne parviendra pas à trouver un espace politique autonome et qui végétera.

Quant au MRND, le parti du président Habyarimana, il est contraint de se réformer pour être en mesure de résister au multipartisme. A la fin du mois d'avril 1991, il tient un congrès extraordinaire dans lequel il modifie ses statuts. Le 5 juillet il change de nom, devenant le MRNDD (*Mouvement révolutionnaire national pour le développement et la démocratie*.)

Le 10 juin 1991, une nouvelle Constitution est proclamée. Le 17 juin, la loi sur le fonctionnement des partis politiques est votée et au début du mois de juillet, les partis politiques sont officiellement reconnus.

Le président Habyarimana pense qu'il va pouvoir demeurer le maître du jeu en favorisant la création d'une dizaine de petits partis dits d'opposition et en réalité sous l'influence de ses services. Le 13 octobre 1991, il charge le ministre de la Justice, Sylvestre Nsanzimana de constituer un nouveau gouvernement qui ne comportera qu'un seul ministre membre de l'opposition (PDC).

Le 17 novembre, las de ses atermoiements, les dirigeants de l'opposition adressent un mémorandum commun au Président Habyarimana signé par le MDR, le PSD et le PL. Le climat se tend. Des militants MRNDD attaquent à la machette une réunion du MDR, faisant de nombreux blessés, puis, le 24 novembre, la mouvance présidentielle organise une vaste manifestation à Kigali.

Le 8 janvier 1992 l'opposition descend à son tour dans la rue. Des dizaines de milliers de personnes manifestent à Kigali, à Butaré et à Gitarama, protestant contre le nouveau gouvernement finalement investi le 30 décembre 1991. D'autres

521bis

manifestations sont interdites. Un climat explosif enveloppe alors le Rwanda cependant que des massacres de Tutsi se produisent dans le pays¹⁶.

B- Le gouvernement de « coalition et les « Accords d'Arusha ».

Au mois de mars 1992, la tension est telle que le président Habyarimana doit reculer. Il signe alors avec l'opposition unie un accord portant sur la formation d'un gouvernement d'union nationale ou de coalition, ce qui contraint le MRNDD à partager le pouvoir.

Un gouvernement de vingt membres est constitué ; il entre en fonction le 16 avril. Le nouveau Premier ministre, Dismas Nsengiyaremye est membre du MDR et le MRNDD obtient neuf ministères dont ceux de la Défense et de l'Intérieur. Le MDR obtient quatre maroquins, le PSD et le PL trois chacun et le PDC un. Ce nouveau gouvernement prend des mesures symboliques comme le limogeage de Ferdinand Nahimana, le directeur de l'ORINFOR (*Office rwandais de l'information*) par le ministre PSD de l'Information Pascal Ndengehejo.

Toujours en mars 1992, mais au sein de la mouvance présidentielle, naît la CDR (*Coalition pour la défense de la république*), mouvement radical hutu qui va agir comme aiguillon sur le président Habyarimana qui perd peu à peu ses pouvoirs et qui doit même constitutionnellement démissionner de l'armée¹⁷.

Le nouveau gouvernement établit des contacts avec le FPR et un cessez-le-feu est signé au mois de juillet 1992. Débutent ensuite les pourparlers d'Arusha, en Tanzanie. Prévus pour ramener la paix au Rwanda, ils vont au contraire cristalliser les tensions au fur et à mesure de la signature des divers protocoles d'accord les composant.

Comme ils reposaient sur la fiction du partage du pouvoir entre trois pôles politiques (« mouvance présidentielle », opposition et FPR), ils ne résisteront pas à la situation nouvelle résultant de l'éclatement de l'opposition. Les trois pôles ramenés à deux (le FPR tutsi avec ses alliés hutu, contre la majorité des Hutu regroupés autour des extrémistes et de la « mouvance présidentielle »), la situation deviendra explosive.

Les « Accords d'Arusha » dont le protocole final sera signé le 3 août 1993 allaient en effet bouleverser la situation politique rwandaise car ils constituaient une rupture institutionnelle avec la situation qui avait prévalu depuis la proclamation de la 1^o République le 1^o janvier 1960.

Ils sont composés d'une série de protocoles et d'accords signés entre le 29 mars 1991 et le 3 août 1993 par le FPR et le président Habyarimana. Ils ont été peu à peu élaborés à partir d'accords de cessez-le-feu signés au Zaïre le 29 mars et le 16 septembre 1991, puis à Arusha le 12 juillet 1992. Il s'agit :

¹⁶ Au Bugogwe et au Mutara en octobre 1990, encore au Bugogwe en janvier 1991, dans la région de Ruhengeri puis de Gisenyi à partir du mois de février. Au Bugesera en mars 1992 etc.

¹⁷ En mars 1993, le président Habyarimana devra démissionner de la présidence du MRNDD où il sera remplacé par Mathieu Ndirumbeze l'ancien secrétaire général. L'aile « libérale » du parti est incarnée par James Gasana, ministre de la Défense qui est l'objet de violentes attaques et qui choisit l'exil en juillet 1993.

520bis

- 1- D'un protocole d'accord relatif à la définition de l'Etat de droit (Arusha le 18 août 1992).
- 2- De plusieurs protocoles d'accord concernant le partage du pouvoir dans le cadre d'un *Gouvernement de transition à base élargie* (GTBE) (Arusha, le 30 octobre 1992 et le 9 janvier 1993) prévoyant que le futur gouvernement comportera cinq ministres MRNDD, cinq ministres FPR, quatre MDR, trois PSD, trois PL et un PDC¹⁸. Dans l'*Assemblée de transition* qui sera composée de soixante dix membres et qui devra siéger en attendant les élections, les partis se répartiront ainsi les sièges de députés : onze pour les cinq principaux partis, quatre pour le PDC et les onze petits partis chacun un.
- 3- D'un protocole d'accord portant sur le retour des réfugiés et la réinstallation des personnes déplacées (Arusha, le 9 juin 1993).
- 4- Du protocole d'accord relatif à l'intégration de l'armée gouvernementale (*Forces armées rwandaises* ou FAR) et des forces rebelles (*Armée patriotique rwandaise*) (Arusha, le 3 août 1993).
- 5- Du protocole d'accord réglant les questions diverses et les dispositions finales (Arusha, le 3 août 1993).

Le GTBE devenait responsable de la transition et allait être constitué par les partis politiques membres du gouvernement formé en avril 1992, avec en plus une participation du FPR. La nouvelle armée nationale serait forte de 19000 hommes dont 6000 gendarmes. Les FAR fourniraient 60% des effectifs et l'APR 40%. Le chef d'état-major de l'armée serait issu des FAR et celui de la gendarmerie de l'APR. Le régime perdait donc sa base, ses assises de pouvoir. Les institutions de transition devaient se mettre en place le 10 septembre 1993 au plus tard. Quant à la durée de la période de transition, elle devait être de 22 mois.

Les extrémistes hutus crient alors à la trahison du président Habyarimana qui, selon eux, a livré le Rwanda aux Tutsi. La CDR et l'aile ultra du MRNDD vont alors tout mettre en œuvre pour tenter :

- 1- de saboter l'application des accords d'Arusha,
- 2- de diviser l'opposition.

Ils vont y réussir au-delà de leurs « espérances » et c'est à partir de ce moment que le pays entre progressivement dans la logique de guerre civile qui va préparer le terrain au génocide de 1994.

¹⁸ La répartition des maroquins avait été fixée par le protocole signé le 9 janvier 1993 à Arusha, à savoir, cinq ministères pour le MRNDD dont ceux de la Défense et de la Fonction publique ; cinq pour le FPR dont celui de l'intérieur plus un poste de vice-Premier ministre ; quatre pour le MDR dont celui des Affaires étrangères plus le poste de Premier ministre pour lequel Faustin Twagiramungu fut désigné ; trois pour le PSD dont celui des Finances ; trois pour le PL et un pour le PCC

5196

III- Janvier 1993- 6 avril 1994 : la guerre civile.

En janvier 1993, la signature du protocole d'Arusha prévoyant le partage du pouvoir avec l'opposition, mais surtout avec le FPR, provoque donc la fureur de la fraction extrémiste de la classe politique hutu. Jouant habilement la carte des « acquis de la Révolution de 1959 », elle va réussir à sensibiliser une partie de l'opposition et à faire éclater les partis politiques la composant.

A-L'éclatement de l'opposition et l'anarchie politique

Le 19 janvier 1993, de violentes manifestations ont lieu à Kigali et le 21 janvier le MRNDD annonce qu'il rejette les accords d'Arusha. Le nord-ouest du Rwanda s'embrase alors, les Hutu extrémistes assassinant Tutsi et opposants Hutu.

Née du refus des accords d'Arusha, la radicalisation de certains Hutu va encore être accélérée et amplifiée par deux événements aux conséquences incalculables qui sont d'abord l'attaque FPR du 8 février 1993 et ensuite l'assassinat du président hutu du Burundi, Melchior Ndadaye le 21 octobre 1993.

Le 8 février 1993, le FPR rompt le cessez-le-feu en vigueur depuis le mois de juillet 1992 et lance une offensive militaire dans la région de Byumba, entraînant la retraite de l'armée rwandaise. Le 20 février les éléments de l'APR sont à quelques dizaines de kilomètres de Kigali quand le FPR décide un cessez-le-feu unilatéral.

Le séisme provoqué par cette offensive va être exploité par le président Habyarimana qui va parler de la nécessaire unité des Hutu face à l'« invasion tutsi »¹⁹ car, selon lui, le FPR a jeté le masque. Ce n'est pas, déclare-t-il, un parti démocratique et modéré qui demande simplement le retour des exilés et une participation au pouvoir, c'est au contraire un mouvement qui veut militairement conquérir le Rwanda pour y restaurer le pouvoir « féodal » et prendre aux Hutu leurs terres et leur bétail. Il est donc temps que les Hutu ouvrent les yeux et ne se laissent plus abuser. Ils doivent faire taire leurs dissensions et se rassembler derrière leur président.

En plus de radicaliser les positions, l'attaque du FPR provoque l'éclatement des partis politiques. Nombre de politiciens hutu d'opposition ne veulent en effet pas apparaître comme les complices de la « conquête » tutsi, et ils vont commencer à se rapprocher des extrémistes qui dénoncent les accords d'Arusha, ce « cheval de Troie » des Tutsi. Emmanuel Gapyisi, du MDR, fait le lien entre eux. Au mois de mars 1993, avec son « cercle » « Paix et démocratie », il initie une troisième voie fermement hostile au FPR, mais encore dans l'opposition à Habyarimana²⁰.

¹⁹ Le 26 février, M. Marcel Deberge ministre français de la Coopération dans le gouvernement socialiste se rend au Rwanda où il demande aux partis d'opposition Hutu de constituer avec le président Habyarimana un front commun anti-FPR, c'est à dire contre les Tutsi.

²⁰ Emmanuel Gapyisi est assassiné le 18 mai 1993.

518 bis

Désignée sous le nom de « Nouvelle opposition », elle obtient un immense succès, provoquant même une cassure de l'opposition traditionnelle à l'exception du PSD qui conserve son unité.

Le clivage est désormais clair : les leaders hutu favorables aux accords d'Arusha le sont le plus souvent par calcul, voulant utiliser le FPR pour abattre le pouvoir d'Habyarimana. Pour la « Nouvelle opposition », l'ennemi principal n'est plus Habyarimana, même s'ils le détestent, mais le FPR tutsi ; c'est pourquoi ses membres ne répugneront pas à s'allier s'il le faut avec le régime honni et cela, au nom de la défense des acquis de la « Révolution hutu de 1959 ». La notion de nationalisme hutu vient de naître. En jouant la troisième voie, c'est de fait la radicalisation ethnique qui a été amplifiée. Pour les tenants de cette ligne, les Tutsi ne sont plus des partenaires, même provisoires, mais des ennemis contre lesquels toutes les alliances, y compris contre nature, sont légitimes.

Le 17 juillet 1993, Agathe Uwilingiyimana (MDR), qui est favorable aux accords d'Arusha, est désignée²¹ comme Premier ministre du GTBE qui doit entrer en fonctions au mois de septembre 1993, ce qui provoque la fureur de Donat Murego, secrétaire national du parti et de ses amis qui ont pour candidat Jean Kambanda. Leur colère est encore plus forte le 20 juillet quand Faustin Twagiramungu qu'ils accusent d'être pro FPR se désigne lui-même comme futur Premier ministre du gouvernement qui sera formé après les élections. Un congrès du MDR est alors décidé par la tendance Murego afin de désavouer Faustin Twagiramungu. On se bat entre membres du MDR. Le 23 juillet Agathe Uwilingiyimana est séquestrée par des militants et forcée à démissionner. Libérée, elle déclare le lendemain qu'elle l'a fait sous la contrainte et elle reprend sa démission. Le 24 juillet, lors du congrès, Faustin Twagiramungu perd son titre de président du MDR, mais refuse de s'incliner. La scission du parti est dès lors officielle²².

Le 21 octobre 1993, le président Hutu du Burundi est assassiné par des militaires tutsi et le pays replonge dans l'horreur et les massacres. [Au Rwanda, les événements du Burundi vont encore accentuer la radicalisation d'une partie de la classe politique hutu. Après l'offensive militaire du FPR, ce qui se passe au Burundi est en effet un second traumatisme pour les responsables politiques hutu de l'opposition. Comment pouvez-vous encore croire le FPR leur demandent les extrémistes ? Les Hutu qui voulaient sincèrement croire le FPR leur demandent les doivent enfin ouvrir les yeux. S'ils ne le font pas c'est qu'ils sont vendus aux Tutsi qu'ils sont donc des traîtres au Rwanda. Or les traîtres méritent la mort... La logique génocidaire est en marche.]

B- Du front uni Hutu au « Hutu power ».

Au Rwanda, les courants anti FPR des partis politiques se rapprochent alors peu à peu des milices dans leur soutien à leurs « frères hutu » du Burundi et ils commencent à participer à des manifestations communes. La haine anti Tutsi y est créée, relayée par *Radiotélévision libre des Mille Collines (RTLMC)* qui a commencé

²¹ Pour succéder à Dismas Nsenyiremye lui aussi MDR.

²² Le PL et le PDC connaissent les mêmes divisions.

à émettre le 8 juillet 1993, après avoir été fondée par la fraction la plus extrémiste du MRNDD et par la CDR.

A partir de ce moment, la population tutsi vivant à l'intérieur du Rwanda devient l'otage des extrémistes car elle est publiquement et officiellement désignée comme complice du FPR. Tous les Tutsi sont donc suspects en bloc.

Les partis politiques ayant éclaté, l'opposition est cassée et ses revendications abandonnées au profit du thème ethnique qui devient omniprésent. Les nouveaux ralliés font de la surenchère et RTLNC ouvre aux extrémistes une voie jalonnée de massacres ciblés. Désormais, le courant dit « *Hutu Power* » va faire régner la terreur au Rwanda en jouant la politique du pire afin d'empêcher la mise en pratique des « Accords d'Arusha ». Pour les idéologues de ce courant, les Hutu sont leurs propres ennemis quand ils font passer le régionalisme ou leurs vues partisans avant l'unité nécessaire à la lutte contre l'envahisseur tutsi. Pour le repousser, le « peuple majoritaire » doit s'engager, uni, dans le combat pour sa survie qui l'oppose aux Tutsi.

Au mois d'octobre 1993 les graves dissensions qui secouaient les partis politiques ont donc débouché sur des scissions fondées sur le thème ethnique. Une importante fraction des partis d'opposition s'est ralliée aux positions hutuistes du MRNDD et de la CDR. Le 23 octobre, une manifestation unitaire Hutu qui se déroule à Kigali constitue l'acte de naissance « officiel » du courant dit « *Hutu Power* ». Elle rassemble en effet de hauts responsables et des militants CDR, MRNDD, MDR, PDC et PL²³. L'orateur principal en est Froduald Karamira, deuxième vice-président du MDR qui fait acclamer le slogan « *Hutu uni power* ».

Cette manifestation est un séisme politique car elle signifie que par delà leurs immenses différences et leur vaste contentieux avec le président Habyarimana, tous les partisans du pouvoir Hutu sont désormais prêts à se rassembler, derrière lui s'il le faut, contre la menace tutsi. Le rêve des extrémistes devient réalité : le monde hutu s'est unifié. L'« Unité hutu » puis le « *Hutu Power* » vont désormais être les maîtres du jeu politique qui conduira au génocide.

Après le MDR en juillet, le PL éclate à son tour le 13 novembre 1993. Seul parti véritablement pluriethnique, le clivage y fut encore plus net qu'au MDR. Les Tutsi conduits par Landoald Ndasingwa avaient réussi à prendre le contrôle de l'appareil du parti en réussissant à imposer quatre d'entre eux au comité exécutif et à en faire désigner un cinquième pour le poste de vice-président de l'Assemblée nationale de transition qui, selon les accords d'Arusha devait revenir au PL. Les Hutu quittent alors le PL et rejoignent la mouvance « *Power* ».

En définitive, seul le PSD échappe à ces divisions. De tous les partis politiques associés au gouvernement multipartite de 1992, il était le seul à ne pas comporter d'aile « *Hutu Power* ». Humaniste, conciliant et ouvert au dialogue, le PSD ne s'est en effet jamais laissé entraîner dans la dérive ethnique. De sa fondation à Butaré dans le sud du pays au printemps 1991 à la mort du général Habyarimana le 6 avril 1994 qui marque le début du génocide, ce parti centriste composé d'intellectuels et de fonctionnaires généralement non corrompus a toujours maintenu une ligne cohérente, refusant de se laisser embarquer sur la voie de l'affrontement ethnique et

²³ Le PSD n'est pas représenté à cette manifestation.

516 bis

cela en dépit des attaques subies et du meurtre de ses militants ou dirigeants, comme celui de Félicien Gatabazi son secrétaire exécutif, le 21 février 1994.

Le GTBE devait être installé le 10 septembre 1993. Il ne le fut pas car ce ne fut qu'au début du mois d'octobre que le Conseil de sécurité de l'ONU décida la création de la MINUAR²⁴, mais, les 2500 hommes devant la composer ne seront jamais réunis. De plus, à cette date, et comme nous l'avons dit, tous les partis devant composer le GTBE, sauf le PSD, se sont divisés entre une tendance « *Hutu power* » (ou plus simplement « *Power* »), qui combat avec énergie les accords d'Arusha et une autre qui leur est favorable. Chaque tendance voulant imposer ses candidats, qui peut donc décider qui doit être ministre ? Quelle est donc la fraction dépositaire de la légitimité du sigle ?

Le 23 juillet 1993, la tendance « *Hutu power* » du MDR avait, comme nous l'avons vu, exclu Faustin Twagiramungu du parti. Or, aux termes des accords d'Arusha, le MDR devait désigner le Premier ministre. Après la scission du mois de juillet 1993, les représentants du courant « *Power* », majoritaires dans le parti refusent que le poste de Premier ministre soit occupé par un membre du MDR appartenant au courant minoritaire favorable aux accords d'Arusha et ils demandent que le futur Premier ministre soit choisi au sein de leur tendance.

Le 4 août 1993, la paix finale est signée à Arusha. Le président Habyarimana l'a paraphée pour gagner du temps, conscient que la décomposition politique ne pouvait que renforcer sa position.

Durant tout le mois d'août 1993 la tension ne cessa de croître avec une reprise des assassinats d'opposants hutu et de Tutsi. Ces événements, ces scissions, ces éclatements profitent en définitive au régime et aux extrémistes qui font monter les tensions et cela, à telle enseigne qu'à la fin de l'année 1993, le Rwanda est dans une situation de pré guerre civile²⁵.

Au début du mois de novembre 1993, les premiers éléments de la MINUAR débarquent au Rwanda et à la fin du mois de décembre, les premiers soldats de l'APR²⁶ escortés par des « Casques bleus » de l'ONU entrent à Kigali. Mais la transition ne peut se mettre en place car l'éclatement des partis composant la coalition anti-Habyarimana laisse le terrain libre à un président ragaillardi qui prêtera serment le 5 janvier 1994.

La nouvelle année s'ouvre dans un climat de plus en plus explosif. Au mois de février des armes sont ouvertement distribuées aux milices. Le 21 février, Faustin Twagiramungu qui veut tenir meeting à Kigali en est empêché par une attaque des partisans du « *Hutu Power* » qui fait 8 morts et des dizaines de blessés. Le même jour, à Kigali, Félicien Gatabazi, secrétaire exécutif du PSD est assassiné. I

²⁴ Le 23 juin 1993, la résolution 846 de l'ONU avait prévu la création de la Monuar (*Mission d'observation des Nations Unies pour l'Ouganda et le Rwanda*)

²⁵ D'autant plus que le 15 décembre 1993, les derniers éléments militaires français qui composaient le « Détachement Noroit » ont quitté le Rwanda.

²⁶ 600 hommes au total destinés à servir d'escorte aux ministres et députés FPR qui venaient prendre leurs postes à Kigali.

515 bis

L'explosion est immédiate dans le sud, à Butaré, d'où il est originaire et Martin Bucyana président de la CDR qui se trouve par hasard dans la ville est lynché à mort avec son chauffeur.

Les 23 et 24 février, la CDR organise des représailles à Kigali. La ville s'embrase et connaît même des combats de rues. Le bilan est lourd : 35 morts et plusieurs centaines de blessés. Le 23 février, une embuscade meurtrière est tendue à un convoi transportant des responsables FPR vers Kigali où ils doivent participer à la mise en place des nouvelles institutions.

Le président Habyarimana prend prétexte de la situation pour justifier le retard qui, dit-il, n'est pas de son fait, dans le processus de mise en place du GTBE. Le 6 avril, il se rend à Dar es Salam, en Tanzanie, pour participer à un sommet régional dont le thème central est censé être la situation au Burundi. Sont présents, outre le président Ali Hassan Mwinyi de Tanzanie, le vice président du Kenya George Saitoti, les présidents Museveni d'Ouganda, et Cyprien Ntaryamira du Burundi.

Le président Habyarimana y est quasiment mis en accusation car il lui est reproché de bloquer le processus d'Arusha.

Durant son voyage de retour, et alors qu'il allait atterrir à Kigali, l'avion qui le transportait, lui et son homologue burundais, est abattu.

IV- 7 avril - juillet 1994 : le génocide²⁷.

Dans les heures qui suivent la mort du président Habyarimana, les massacres commencent au Rwanda selon un plan parfaitement mis au point et dont le but est l'élimination physique des cadres de l'opposition hutu non ralliés au « Hutu Power ». Le génocide des Tutsi sera parallèlement entrepris.

A- Le coup d'Etat « Hutu power » des 7 et 8 avril 1994.

Dans la nuit du 6 au 7 avril, devant plusieurs officiers de haut rang réunis en urgence en compagnie du général Roméo Dallaire commandant du contingent de la MINUAR, le colonel Théoneste Bagosora propose que l'armée prenne le pouvoir. Il n'obtient pas un soutien suffisant, nombre d'officiers voulant conserver une

²⁷ Dès le 7 avril, c'est à une situation de guerre que la MINUAR est confrontée, mais pourtant aucune consigne n'est donnée à ses hommes qui leur aurait permis de se protéger et d'assurer la protection des populations. Réagissant émotionnellement au meurtre de dix de ses soldats, le gouvernement belge annonce le retrait unilatéral de son contingent de la MINUAR, donnant un coup fatal à toute possibilité d'interposition. Le 21 avril, la résolution 912 du Conseil de sécurité décide de réduire la MINUAR à une force symbolique de 300 hommes. L'ONU évacue donc le Rwanda au pire moment, laissant ainsi le champ libre aux tueurs.

514 bis

apparence de légalité civile²⁸. Le général Dallaire demande au contraire que l'on soutienne le Premier ministre Agathe Uwilingiyimana afin que la continuité du pouvoir civil soit assurée. [Bagosora refuse déclarant qu'elle est discréditée et que ni le peuple, ni l'armée ne l'accepteraient.]

[Avec ce refus du pouvoir civil « légal », c'est un coup d'Etat qui est en marche. L'élimination des autorités gouvernementales et des responsables de l'opposition commence d'ailleurs en pleine nuit.]

Les premières victimes sont de hauts cadres de l'opposition et du ministère des Affaires étrangères. Dans la matinée, ce sera le tour du Premier ministre Agathe Uwilingiyimana et des deux candidats à la présidence de l'Assemblée de Transition, à savoir Félicien Ngango du PSD et Landoald Ndasingwa du PL. Le président de la Cour constitutionnelle, le libéral Joseph Kavaruganda qui devait installer la nouvelle autorité est également assassiné. Le ministre de l'Agriculture, leader du PSD, Frédéric Nzamurambaho et son adjoint Théoneste Gafaranga sont mis à mort ainsi que nombre de hauts cadres du parti²⁹. Le PSD est décapité.

[Dans la matinée du 7 avril, le colonel Bagosora veut une nouvelle fois persuader les officiers qui le suivent de la nécessité d'une prise de pouvoir par l'armée. En vain. Il obtient en revanche la création d'un « Comité de crise » qui aura pour tâche d'« assister » le futur gouvernement civil qui sera formé sous le contrôle de l'armée.]

Mais comment pourrait-il être constitué ? Avec la mort du président Habyarimana et du Premier ministre Agathe Uwilingiyimana, le pays est en effet dans une impasse constitutionnelle. Les institutions provisoires prévoyaient, en cas de décès du président de la République, que la Cour suprême, sur saisine du GTBE, constate la vacance du pouvoir. Or, son président, Joseph Kavaruganda qui aurait dû nommer le successeur d'Habyarimana selon les dispositions prévues par les accords d'Arusha, venait lui-même d'être assassiné. De plus, le GTBE n'existait plus puisque le premier ministre et plusieurs ministres étaient morts ou en fuite.

Dans ces conditions, il était impossible d'organiser une nouvelle élection à laquelle devraient de plus être conviés le GTBE et l'Assemblée nationale de transition. [L'impasse était donc totale car le plan des commanditaires de ces assassinats avait pleinement réussi. Il consistait précisément dans l'élimination systématique de toute autorité légitime et cela afin de faciliter la prise du pouvoir par le petit groupe « Hutu Power » qui l'avait élaboré.] Comme il n'était pas possible d'envisager l'installation au pouvoir d'un soviet d'officiers, il fallut alors improviser la constitution d'un gouvernement civil « sous contrôle ».

[C'est pourquoi, tôt dans la matinée du 8 avril, au ministère de la Défense, le colonel Bagosora rassemble les leaders des tendances « Hutu Power » des partis afin de constituer avec eux un gouvernement paravent du « Comité de crise ». Tous les partis sont représentés, à l'exception du PSD et naturellement du FPR.]

Toujours hors présence du PSD, le docteur Théodore Sindikubwabo, originaire de Butaré dans le sud du Rwanda, membre du MNRDD et président de l'ancien parlement de parti unique d'avant la transition est désigné comme Président de la

²⁸ Le général Dallaire menace de retirer la MINUAR si l'armée prenait le pouvoir.

²⁹ Le 7 avril sept soldats belges de l'ONU qui assuraient la protection du premier ministre étaient également assassinés.

513bis

République par intérim³⁰. Un *gouvernement intérimaire* est composé et le Premier ministre choisi est Jean Kambanda, du MDR, également originaire de Butaré. Dans ce ministère, deux autres ministres étaient de Butaré. En intégrant autant de « sudistes », le « *Hutu Power* » voulait montrer que les Hutu étaient désormais unis par delà leurs différences régionales et qu'ils faisaient cause commune contre l'« invasion tutsi ».

Le but des nouveaux maîtres du pays n'était cependant pas totalement atteint car il leur fallait composer un véritable gouvernement d'unité hutu. [Les extrémistes Hutu qui venaient de prendre le pouvoir en constituant le « *Gouvernement intérimaire* »] avaient donc besoin de ministres PSD qu'ils savaient pourtant être peu « fiables » et opposés à leur politique, car ils voulaient sauvegarder la fiction du partage du pouvoir née des « Accords d'Arusha ». [Ils voulaient également donner de la cohésion à leur idée qui était que la guerre était une guerre Hutu contre Tutsi.] Il fallait donc, pour ce faire, rassembler tous les Hutu afin de sauver l'« idéal républicain » contre le retour des « féodaux monarchistes ». Il était donc politiquement essentiel que le PSD, connu pour avoir été un farouche opposant au régime Habyarimana et à la création du courant « *Power* », serve de caution et cela par sa seule présence dans un ministère d'« union sacrée hutue ».

Or, comme nous l'avons dit, aucun membre du PSD n'assistait à cette réunion ; [il fallut alors partir à la recherche de ses responsables survivants. C'est le colonel Bagosora, toujours lui, qui s'en chargea.]

B- L'entrée des ministres PSD dans le « *Gouvernement intérimaire* ».

En début d'après midi, toujours le 8 avril, trois membres du PSD, dont M. Emmanuel Ndindabahizi, arrivent au Ministère de la défense où s'était tenue la réunion constitutive du *gouvernement intérimaire*. A ce point de l'exposé, il convient de revenir en arrière afin de voir comment fut constitué le « gouvernement intérimaire » le 8 avril 1994. Car c'est sous ce gouvernement que fut commis le génocide rwandais. Or, comme M. Emmanuel Ndindabahizi en était membre, l'accusation en tire argument pour tenter de démontrer qu'il en fut le complice.

Selon l'accusation, les membres du gouvernement Kambanda appartenaient aux courants dits « *Hutu Power* » des partis politiques rwandais. Or, Monsieur Emmanuel Ndindabahizi, du PSD, faisait partie de ce gouvernement. Il était donc « *Hutu Power* » et par voie de conséquence d'accord avec la politique de génocide.

Ce syllogisme peut être facilement démonté. Si le gouvernement Kambanda était effectivement « *Hutu Power* », M. Emmanuel Ndindabahizi n'appartenait pas à ce courant qui, comme nous l'avons dit, n'existait pas au PSD, parti dont il était membre et dont les responsables comptèrent même parmi les premières victimes des tueries organisées par les extrémistes hutu. L'encadrement du PSD a ainsi été assassiné dans les premières heures du génocide.

³⁰ Le coup d'Etat « légal » s'appuyait sur la constitution de 1991 au motif que les « Accords d'Arusha » n'avaient pas été effectivement appliqués.

51263

L'accusation pourrait être tentée de répliquer par un autre syllogisme : les seuls membres du PSD assassinés les 7 et 8 avril 1994 étaient ceux qui n'étaient pas Hutu Power. Comme M. Emmanuel Ndindabahizi n'a pas été tué c'est qu'il appartenait donc à ce courant.

Il serait alors aisé, à l'énoncé des noms des membres du PSD massacrés de voir qu'ils étaient les cadres parmi les plus importants du mouvement. Si Monsieur Emmanuel Ndindabahizi a échappé aux premières tueries c'est parce qu'il n'était pas membre de cette haute hiérarchie, qu'il n'avait jamais fait parler de lui, qu'il n'était qu'un apparatchik discret ; c'est d'ailleurs pourquoi il ne figurait pas sur la liste des victimes prioritaires. Il n'était en effet ni ministre, ni membre du Bureau politique du PSD. Directeur de cabinet du Ministre des Finances depuis le mois de juillet 1992, il était haut fonctionnaire, membre d'un parti d'opposition farouchement attaché à la cohabitation ethnique et toujours étranger aux campagnes de haine.³¹

S'appuyant sur le rapport de Madame A. Desforges, qui laisse entendre que M. Emmanuel Ndindabahizi aurait participé aux négociations du 8 avril 1994 relatives à la constitution du gouvernement « intérimaire », l'accusation pourrait prétendre qu'il serait donc solidaire et complice des extrémistes.

Là encore, l'argument serait aisément réfutable. Dans son rapport préalable, Madame A. Desforges, témoin expert écrit ainsi :

« (...)early in the morning of April 8, Bagosora assembled party leaders to fashion a civilian government, all of them, not surprisingly, from the Hutu Power end of the political spectrum. It had been difficult to locate representatives of the PSD because most of its national committee had been killed or gone into hiding. But after some delay, PSD members Hyacinthe Nsengiyumva Rafiki, François Ndungutse and Emmanuel Ndindabahizi joined the meeting.

The group decided to install MRND member and president of the National Assembly Dr Théodore Sindikubwabo (...) as president³².

Outre le fait que Madame Desforges ne fonde, pas plus qu'elle ne démontre ses affirmations quant à l'appartenance au courant « Power » des membres du PSD et notamment d'Emmanuel Ndindabahizi, selon elle « présents » à la dite réunion du 8 avril 1994, son rapport est pour le moins « approximatif » quant à la chronologie de la journée, ce qui fausse naturellement l'interprétation des événements.

Il est en effet définitivement établi que le PSD n'était pas présent lorsque, « early in the morning », s'ouvrit la réunion du 8 avril au Ministère de la Défense et Mme Desforges le reconnaît. Plus loin, elle écrit pourtant que ses membres arrivent « after some delay », ce qui constitue une imprécision susceptible d'influencer le Tribunal.

³¹ Le gouvernement dit « multipartite » composé au mois d'avril 1992 était le résultat d'un accord de partage du pouvoir entre les principaux partis politiques rwandais et trois ministères avaient été attribués au PSD : Ministère des Finances, Ministère des Travaux publics, Ministère de l'agriculture et de l'Élevage (Minagri).

³² Rapport de Témoin Expert devant le TPI, p. 14

511bis

Qu'entend-elle en effet par « *some delay* » ? Une demi heure ? Une heure ? Deux heures ? Si tel fut le temps qu'il fallut au colonel Bagosora pour faire venir les membres du PSD au Ministère de la Défense, il serait alors possible de soutenir qu'ils y seraient arrivés entre 8 et 9 heures et que, de ce fait, ils auraient pu participer, au moins à une partie de la discussion ayant abouti à la composition du «gouvernement provisoire».

Or, ce ne fut pas le cas puisque ce ne fut que vers 15 heures, soit environ 8 heures (huit heures !!! et non « *after some delay* »), après le début de la dite réunion qui avait commencé, rappelons-le « *early in the morning* », c'est-à-dire entre 6 heures et 8 heures du matin, que les trois membres du PSD, dont M. Emmanuel Ndindabahizi arrivèrent au ministère. Une telle précision change totalement l'interprétation que l'on peut avoir de leur présence. De plus, au moment de leur arrivée, la réunion est terminée. Ils n'ont donc eu aucun rôle dans la composition du gouvernement Kambanda puisqu'ils ont été placés devant un fait accompli.

Pourquoi et comment trois membres du PSD dont M. Emmanuel Ndindabahizi se sont-ils alors trouvés présents au Ministère de la Défense le 8 avril 1994 vers 15 heures ? Ne pouvaient-ils éviter de s'y rendre ? La chronologie explique cette affaire « rocambolesque » qui ne peut être comprise sans une connaissance « fine » du contexte qui prévalait alors à Kigali et de la chronologie précise de ces journées tragiques.

- 1- Comme nous l'avons vu, tôt le 7 avril au matin, les massacres commencent, notamment à Kimihurura où habite Emmanuel Ndindabahizi³³.
- 2- Le 7 avril en milieu de matinée, il apprend que des militaires assassinent des opposants dans les environs³⁴ de sa maison. Il prend peur et se réfugie chez un voisin tandis que sa femme et deux de ses enfants trouvent refuge chez un autre voisin militaire.
- 3- Le 7 avril en milieu d'après-midi, les Tutsi du FPR/APR effectuent une sortie pour élargir leur périmètre de sécurité autour de leur casernement du CND. Tout le quartier est alors le théâtre de violents combats, et plus particulièrement la cellule Rugando dont la population, en proie à la panique, s'enfuit en direction de Kicukiro. Craignant de se trouver pris entre deux feux, Emmanuel Ndindabahizi se réfugie alors près de Kicukiro chez son ami Hyacinthe Rafiki Nsengiyumwa, membre du bureau politique du PSD, originaire de Gisenyi et qui est son homologue au Ministère des Travaux publics. Il passe la nuit en ce lieu.
- 4- Le 8 avril 1994, en début d'après-midi, le colonel Bagosora se présente au domicile de Hyacinthe Rafiki pour lui demander de se rendre au Ministère de la Défense afin d'y représenter le PSD à une réunion des partis politiques.

³³ Emmanuel Ndindabahizi habite à quelques centaines de mètres, à la fois de la caserne de la Garde présidentielle et des locaux du CND (Conseil National de Développement) qui servaient de casernement au bataillon du FPR.

³⁴ De fait, la cellule (quartier) Rugando dans laquelle habite E. Ndindabahizi a été systématiquement passée au « peigne fin » par la Garde présidentielle]

5106is

Rafiki lui signale qu'Emmanuel Ndindabahizi est réfugié chez lui. Le colonel Bagosora lui fait dire d'accompagner Rafiki. Avec sa voiture et en compagnie d'Emmanuel Ndindabahizi, Hyacinthe Rafiki va chercher à son domicile de Kicukiro François Ndungutse membre comme lui du Bureau politique du PSD et originaire de Butare dans le Sud du pays. En chemin ils déposent Madame Rafiki qui est sur le point d'accoucher à la maternité de l'hôpital de Kigali³⁵.

- 5- Vers 15 heures, quand MM Ndungutse, Rafiki et Ndindabahizi, arrivent ensemble au Ministère de la Défense, les représentants du MRNDD, du MDR, du PL et du PDC ont déjà désigné le nouveau président de la République et composé le *gouvernement intérimaire*. La réunion est déjà terminée, mais tous les participants sont encore présents, à savoir, pour le MRNDD : Edouard Karemera, Mathieu Ngirumpatse, Joseph Nzirorera ; pour le PL, les anciens ministres Justin Mugenzi et Agnès Ntamabyariro ; pour le MDR, Donat Murego et Froduald Karamera et pour le PDC, Gaspard Ruhumuriza. Ni Jean Kambanda, le Premier ministre désigné, ni Théodore Sindikubwabo, Président de la République par intérim ne sont présents.

La réception n'est pas des plus chaleureuses puisqu'on ne leur propose même pas de s'asseoir. Ils sont accueillis par Justin Mugenzi du PL qui leur annonce que le nouveau gouvernement est formé et qu'il ne reste plus qu'à connaître les noms des nouveaux ministres PSD car les titulaires sont morts ou en fuite. Il leur demande de désigner immédiatement les nouveaux titulaires.

Les deux membres du bureau politique présents, à savoir MM François Ndungutse et Hyacinthe Rafiki tentent alors de se « défausser ». Pour gagner du temps, ils indiquent qu'ils n'ont pas le pouvoir de désigner les ministres et que seul le Bureau politique de leur parti est habilité à en discuter. Justin Mugenzi répond que cela est impossible compte tenu de la situation et du fait que tous les autres membres du bureau politique du PSD sont morts ou introuvables.

- [MM Ndungutse et Rafiki prennent alors dans l'urgence une décision de simple survie : se substituant au Bureau politique du PSD, ils désignent comme nouveaux ministres] les anciens Directeurs de cabinet des trois précédents ministères, et cela en remplacement des titulaires assassinés ou passés dans la clandestinité³⁶. C'est ainsi qu' Emmanuel Ndindabahizi, Directeur de cabinet du Ministre des Finances, Marc Ruganera, en fuite³⁷, devient Ministre des Finances du gouvernement Kambanda. Sa participation au gouvernement lui est donc imposée à la fois par les extrémistes, mais également par ses responsables politiques et amis³⁸.

³⁵ Elle accouchera d'ailleurs dans la nuit du 8 au 9 avril.

³⁶ Une difficulté supplémentaire intervient dans la désignation du nouveau ministre de l'Agriculture (Minagri) car le Directeur de Cabinet du Ministre a lui aussi été tué et François Ndungutse demande par téléphone au docteur Straton Nsabumukunzi d'accepter le ministère. Les nouveaux ministres PSD sont donc : Rafiki aux Travaux publics, Ndindabahizi aux Finances et Nsabumukunzi à l'Agriculture.

³⁷ Il sera ministre des Finances dans le gouvernement FPR.

38TPI/ICTR-2001-71-T, Ndindabahizi 30 novembre 1996, 8-11 juillet 1997 ; 16 août 1997.

509 bis

Engagé lui aussi dans une stratégie de survie, il ne pouvait qu'accepter, car il en allait de sa vie et de celle de sa famille.

Prenant prétexte du climat d'insécurité qui prévaut alors à Kigali et aussi probablement afin d'éviter la fuite des ministres « suspects », il est décidé (par qui ? Nous l'ignorons), que le nouveau gouvernement passera la nuit sous bonne garde à l'Hôtel des Diplomates, à l'écart de la zone des combats entre FPR/APR et Garde présidentielle.

Le 9 avril à 10 heures du matin le nouveau gouvernement y prête serment devant Théodore Sindikubwabo, président de la République par intérim qui promet aux nouveaux ministres de poursuivre dans l'esprit d'Arusha et de rétablir l'ordre. Emmanuel Ndirabahizi est devenu otage.

Le 12 avril 1994, l'offensive du FPR/APR sur Kigali menaçant de couper le front défensif hutu, il est décidé de transférer le gouvernement à Gitarama. Le 2 juin, toujours menacé par l'APR, il quitte Gitarama pour Mayamba en préfecture de Gisenyi. Au début du mois de juillet, la victoire militaire de l'APR/FPR étant totale, le grand exode se fait en direction de Goma puis de Bukavu au Zaïre.

Le 1^{er} novembre 1994, le Premier ministre Kambanda constitue un nouveau gouvernement en exil sans représentants du PSD. Emmanuel Ndirabahizi est limogé et remplacé aux Finances par Innocent Hibamanshi.